



FICHE DE CANDIDATURE

Partie Candidat(e) :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Fille Garçon

Photo

Age :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : @ :

Etablissement scolaire :

En classe de :

Je soussigné déclare être candidat(e) pour le Conseil Des Jeunes de Mazerolles pour le mandat 2023-2024.

Partie représentant légal : Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :

☎ : @ :

Fait à Le :

Signature du représentant légal :

Signature du Candidat :



TES MOTIVATIONS

Pour toi, un conseil Municipal des Jeunes c'est :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur quels thèmes ou projets souhaiterais-tu réfléchir :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

En quelques lignes, présente-nous tes idées, tes projets pour la commune, ce que tu souhaites améliorer ou créer sur ta commune :

.....
.....
.....
.....
.....
.....



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e)

Domicilié à

.....

Représentant légal de l'enfant

.....

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le Conseil Municipal des Jeunes sur Mazerolles pour l'année 2023/2024,
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au Conseil Municipal des jeunes,
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié, seul ou en groupe dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes et que son image puisse être diffusé dans les moyens de communications tel que presse, plaquettes, site de la commune,
- Autorise mon enfant à recevoir par SMS les différentes informations relatives au Conseil de Jeunes (Réunions, invitations, programmes, rendez-vous...),
- Autorise les responsables du conseil de Jeunes à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin,
- Accepte de recevoir par voie postale, par courriel par sms les différentes informations relatives au Conseil de Jeunes (réunions, invitations, programmes, rendez-vous...),
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du conseil de Jeunes et en accepte l'organisation.

Fait à Mazerolles, Le

Signature du candidat
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « Lu et approuvé »



DROITS ET DEVOIRS DU CONSEILLER

Ce document fixe les règles que le conseiller Jeune s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.

I. LES DEVOIRS :

Le conseiller représente la population Jeune 10 (CM2) -17 ans sur Mazerolles,

Il s'engage à :

- S'investir dans les projets du Conseil de Jeunes,
- Informer les jeunes de la commune des actions du conseil des Jeunes,
- Assister aux réunions,
- Etre porteur de projets et ouvrir à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes de la commune,
- S'informer des besoins des jeunes de la ville,
- Représenter les jeunes auprès des élus municipaux adultes.

II. LES DROITS :

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits. Le conseiller a le droit de :

- Favorise la citoyenneté et l'expression des personnes,
- Proposer des projets ou actions ;
- Exprimer ses opinions,
- S'impliquer dans les actions locales, nationales, européennes ou mondiales,
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées,
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

Signature du candidat
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « Lu et approuvé »



CHARTRE DU CONSEIL DE JEUNES

LES PRINCIPES FONDATEURS

Le conseil constitué de jeunes est une instance consultative de réflexions et de propositions dont le but est de faire vivre la démocratie locale et la citoyenneté active. Les jeunes conseillers sont élus pour une durée de **1 an**.

Sa mission est d'aborder toute question touchant à la vie de la commune, s'ouvrir sur les préoccupations de l'ensemble des habitants et des jeunes de Mazerolles.

Le conseil des Jeunes pourra proposer la mise en place de projets et les jeunes, participer à leur suivi.

Une volonté forte de l'équipe municipale : placer les jeunes au cœur de la participation et de la concertation.

L'Équilibre entre les tranches d'âge sera recherché dans la composition du Conseil, et une attention portée à l'équilibre garçons-filles si possible.

Un jeune conseiller a des responsabilités : il doit œuvrer dans l'intérêt général, être dans une démarche collective et faire preuve d'assiduité et d'implication.

Cette charte fixe les règles que tu acceptes de respecter durant toute la durée de ton engagement.

Article 1

Agir dans le respect des valeurs de la république (1) et avoir une attitude citoyenne et responsable.

Article 2

Œuvrer en permanence à l'amélioration de la vie quotidienne de la commune dans l'intérêt général (2).

Article 3

Respecter les autres, leur personnalité, leurs différences, leurs idées et leur temps de parole.

Respecter les lieux et le matériel mis à disposition.

Article 4

Faire preuve de discernement (3) et de libre arbitre (4).

Article 5

Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, mêmes si les autres ne partagent pas son avis. Donner son point de vue en argumentant et en étant constructif.

Accepter ou refuser une décision dans le respect du fonctionnement démocratique (5) du Conseil des Jeunes.

Article 6

Le Conseil de jeunes se refuse à faire preuve de toute sorte de prosélytisme religieux ou politique.

Article 7

Être porteur de propositions, de projets simples ou ambitieux et œuvrer à leur aboutissement.

Article 8

Représenter et instituer un dialogue avec les autres jeunes de la commune.

Article 9

Être ponctuel (6), et participer aux séances des commissions thématiques (1 fois par mois) et du Conseil des jeunes (1 fois par trimestre) de manière assidue. Prévenir en cas d'absences.

Article 10

Donner une bonne image du conseil de Jeune et de ses membres en toutes circonstances.

- (1) Les valeurs de la république : Liberté Égalité Fraternité*
- (2) Intérêt général : Qui concerne l'ensemble d'une population*
- (3) Faire preuve de discernement : analyser et juger avec justesse une situation*
- (4) Faire preuve de libre arbitre : Prendre une décision en toute indépendance, sans subir de pression de la part d'une personne ou d'un groupe*
- (5) Un fonctionnement démocratique : Pouvoir exprimer ses idées sur un sujet donné, pouvoir voter et ensuite respecter le résultat du vote*
- (6) Être ponctuel : arriver à l'heure aux différents rendez-vous et ne pas partir avant la fin.*

Signature du Jeune Conseiller
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature des élus
Précédée de la mention « Lu et approuvé »



Règlement du Conseil de Jeunes

◆ PUBLIC

Le conseil de jeunes est composé de jeunes :

- Agés de 10 (CM2) à 17 ans au moment de la constitution
- Habitants Mazerolles
- Volontaires et disponibles pour participer aux travaux et projets du Conseil

◆ COMPOSITION

Les jeunes conseillers sont nommés pour une durée de **1 an** renouvelable selon un système de volontariat.

Les jeunes volontaires pour participer au Conseil de jeunes sont invités à remplir « Le Dossier de candidature ».

La sélection se fera par tirage au sort en précisant leurs motivations.

Le Conseil de jeunes sera présidé par :

- Madame Le Maire - Fabienne MAUPIN
- Adjoint de la Mairie - Ophélie SABOUREAU
- Animateur

Ils recevront une convocation pour une réunion de présentation de leur projet.

◆ LES THEMATIQUES

Les propositions de projets sont aussi variées que sur :

- Les loisirs
- Les transports
- La solidarité et la citoyenneté
- La Santé et la prévention
- L'animation et les fêtes
- L'Environnement
- Le sport
- La culture
- La formation/l'école/le travail/l'insertion professionnelle...

◆ LES MOYENS

La commune et ses partenaires mettent à leur disposition des moyens humain, matériel et financier pour les aider à concrétiser leur envie commune. La Commune apporte au conseil de jeunes les moyens nécessaires à son fonctionnement :

- La commune accompagne les jeunes conseillers dans l'organisation de leurs réflexions, l'animation des réunions, le relais vers les autres jeunes et le Conseil Municipal,
- La municipalité met à disposition du conseil des jeunes des moyens de communications multiples pour lui permettre d'assurer au mieux le relais avec les autres jeunes de la commune : affiches, tracts, site internet de la commune,
- La commune fournit aux jeunes toutes informations utiles au fonctionnement du conseil des jeunes,
- Des formations, des visites, des échanges avec d'autres conseils de jeunes peuvent être proposées aux jeunes conseillers, en fonction des besoins exprimés.

◆ FONCTIONNEMENT

Le Conseil de Jeunes se réunit au moins 1 fois par trimestre en réunion plénière et 1 fois par mois en commission.

Le conseil des jeunes fonctionne en lien avec le Conseil Municipal : Des rencontres régulières sont organisées avec les élus : L'adjoint à la jeunesse, ainsi que d'autres adjoints délégués en fonction de l'ordre du jour, participent aux travaux menés par les jeunes. Les jeunes ne sont pas seulement à l'initiative ou consultés sur des projets, ils participent à leur suivi.

L'évaluation du conseil de jeunes est partagée et effectuée à la fois par les jeunes, et par les adultes (animateur du conseil, référent..) Les réunions de travail de chaque commission seront des temps de concertation, de discussion, de préparation et de réalisation de projet.

Elles seront, dès l'inscription au Conseil de Jeunes, programmées dans un échéancier qui établira les dates, le lieu et la durée des réunions pour l'année. Celui-ci pourra être à tout moment revu à la demande des participants et voté à la majorité. Ces réunions seront encadrées par le coordinateur du conseil de Jeunes et seront soumises à la réglementation.

◆ LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à :

- Informer le Conseil de jeunes des projets prévus dans les délais permettant de s'organiser,
- Attribuer des moyens nécessaires à son fonctionnement,
- Enregistrer toutes les demandes des conseils des jeunes et le porter à la connaissance des adjoints et services compétents avant toute prise de décision ;
- S'assurer du suivi des demandes qui auront été faites et y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Signature du Jeune Conseiller

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature des élus

Précédée de la mention « Lu et approuvé »